

Liste des questions posées par la FSU au DGRH en amont du CHSCTM du mardi 21 avril :

1. La réunion préalable des CHSCTD : lors du CHSCTM du 3 avril, vous vous étiez engagé à ce que les CHSCT soient réunis dans la période mais également qu'ils le soient en amont de la reprise. Aujourd'hui, dans plusieurs départements, il n'y a eu aucune réunion du CHSCT, voire des refus ostensibles du DASEN.
2. Une date de reprise progressive a été annoncée, il s'agit donc maintenant de prévoir le calendrier de la réunion des instances.
3. Qu'en est-il du nettoyage et de la désinfection des locaux avant la reprise de toute activité et surtout à compter du moment où l'école va reprendre ? Quelles garanties pourront être données aux agent.es ? Les personnels d'entretien seront-ils assez nombreux ? Qu'en est-il de leur présence renforcée en journée pour assurer les nettoyages adaptés à la situation ? Un protocole sur la désinfection des locaux a été rédigé par les ISST, nous souhaiterions qu'il soit diffusé nationalement.
4. Concernant les masques, le ministère aura-t-il les moyens d'équiper l'ensemble des personnels, à raison a minima de deux masques par jour ?
5. Qu'en sera-t-il de l'équipement des élèves ?
6. Sur les mesures de distanciation et les gestes barrière qui semblent peu évidents à respecter en milieu scolaire du fait de la spécificité du public accueilli, qu'est-il prévu ?
7. D'autres moyens et des mesures organisationnelles de protection seront nécessaires.
8. Nous demandons la réunion préalable des commissions d'hygiène et de sécurité dans les EPLE, avant d'autoriser toute réunion ou retour de personnels dans l'établissement.
9. Il nous est apparu essentiel que les DUERP soient mis à jour en amont de la reprise afin d'y intégrer les risques professionnels liés au Covid-19 et d'établir à partir de ce document les mesures de prévention adaptées à chaque unité de travail.
10. Il nous apparaît essentiel que l'ensemble des acteurs de la prévention, médecins compris, soient impliqués dans la réflexion concernant les conditions de reprise ; certains d'entre eux ne sont pas associés actuellement (ISST, conseillers et assistants de prévention, médecins de prévention).
11. Quel sera le planning de la reprise ? la progressivité concerne-t-elle des zones géographiques ? l'âge des enfants ? le niveau de classe ?
12. Cette reprise progressive concerne-t-elle tous les élèves ?
13. Quel est le planning envisagé pour la reprise des personnels ? Quel échelonnement est envisagé pour satisfaire aux mesures barrière et pour organiser les différents temps nécessaires à cette reprise (social, médical et sanitaire, professionnel, organisationnel) ?

14. Quel sera la politique de dépistage des personnels et des élèves ? Tests virologiques et sérologiques ?
15. Qu'est-il prévu pour les personnels malades ou qui auraient une personne malade dans leur entourage ?
16. Quel sera le protocole à suivre pour des personnels vulnérables ou vivant avec des personnes qui le sont, y compris les femmes enceintes ? Quel protocole pour les couples personnels de l'EN avec enfants si les enfants ne sont pas accueillis à l'école ?
17. A partir de quel âge, pour des raisons épidémiologiques, est-on considéré comme personnel à risques ?
18. Quelles facilités seront accordées aux personnels à risques ? Poursuite des autorisations spéciales d'absence ? Seront-elles étendues aux personnels habitant avec des personnes à risques ?
19. Combien d'élèves peuvent être réunis dans une même pièce ? Pour la FSU, il s'agit de ne pas dépasser les 5 enfants en-dessous de 6 ans et 10 au-delà. Se posent bien entendu les questions de la gestion de la cour de récréation, de tous les espaces intérieurs (notamment dortoirs en maternelle), de la restauration ou encore des internats.
20. Quel est le protocole à suivre en cas de malades, adultes ou enfants, dans un groupe ? Comment ce protocole sera-t-il porté à la connaissance des personnels ?
21. Il y a nécessité d'informer les personnels sur leurs droits qui doivent être affichés en permanence dans les établissements.
22. Quelles consignes particulières seront données concernant l'enseignement de certaines disciplines (EPS, enseignements artistiques, ateliers par exemple), certaines activités collectives en maternelle mais également dans la voie professionnelle ?
23. Quelles sont les consignes qui seront données aux enseignant.es : continuité pédagogique ? poursuite des activités débutées en confinement ? allègement des programmes ?